

Motion des Maires du canton de Vic en Bigorre

Ressource en eau dans le bassin de l'Adour

Les maires du canton de Vic en Bigorre, unanimes, réunis le lundi 27 juin 2011

- Ont pris acte des orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE 2010 – 2015) adopté le 16 novembre 2009, non approuvé par les conseils municipaux de Siarrouy et Talazac.
- Rappellent, dans le respect de l'esprit et de la lettre de ce SDAGE 2010 - 2015, la triple urgence des solutions pour la mise en œuvre de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau :
 - Mieux valoriser les ressources existantes
 - Mieux gérer l'eau par des pratiques plus économes pour l'ensemble des consommations et des usages privés et professionnels (notamment, la définition des volumes prélevables pour les irrigants et l'organisme de gestion unique)
 - Augmenter la ressource en eau dans le contexte du changement climatique aussi bien pour l'équilibre des milieux que pour les besoins de l'économie (dans la continuité conceptuelle du barrage du Gabas : 50% pour les milieux, 50% pour l'économie)
- Saluent l'action de leur conseiller général Claude Miqueu, aussi bien dans le cadre de ses responsabilités au comité de bassin Adour Garonne, qu'à la présidence de l'Institution Adour (réalisation du barrage du Gabas - 75 millions de m³ stockés dans 21 barrages - tous réalisés en accord avec les élus locaux) en 25 ans de mandats d'un travail partenarial confiant et concret, au sein d'équipes successives.
- Constatent que le canton de Vic en Bigorre a déjà contribué à l'augmentation de la ressource en eau, par le barrage du Louet 1 et l'expérimentation sur le site de la gravière Vic Adour (soit près de 7 millions de m³)
- Confirment qu'une étude de faisabilité sur le site du Louet 2 (communes d'Escaunets et de Villenave près Béarn) peut être engagée avec l'accord des conseils municipaux concernés. Un important volet foncier devra être prévu pour permettre aux agriculteurs situés dans l'emprise de poursuivre leurs activités et surtout d'installer des jeunes agriculteurs
- Emettent le vœu que d'autres cantons fassent le même effort pour participer à l'augmentation de la ressource en eau, dans un même contexte de projets voulus et non subis, respectueux de l'adhésion des collectivités des emprises foncières.
- Réaffirment leur opposition au barrage de la Géline compte tenu de ses fragilités techniques et de sa situation dangereuse pour les nombreuses maisons situées immédiatement en aval, et soulignent l'incohérence entre le renforcement des PPRI engagé par les services de l'Etat et la non prise en compte de ce risque.
- Confirment en conclusion leur volonté de poursuivre leur engagement pour l'augmentation de la ressource en eau, dans le cadre de la nécessaire mise en place opérationnelle d'un plan d'aménagement et de développement durable.